



LA LABELLISATION E3D DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Par Paul GERMAIN
Académie de Dijon

Un label E3D « école/établissement en démarche globale de développement durable » a été créé afin de valoriser les efforts de toutes les structures scolaires (écoles, collèges, lycées, CFA) qui s'engagent à intégrer l'éducation au développement durable (EDD) dans leurs pratiques quotidiennes et prennent en compte les objectifs de développement durable (ODD) fixés dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'ONU.

Afin de tenir compte des spécificités locales, ce label national est attribué par un comité académique ou départemental dès lors que l'EDD devient un moyen de pilotage de l'établissement vers la transition écologique.

COMMENT OBTENIR LE LABEL ?

L'obtention du label nécessite d'inscrire l'EDD au projet d'établissement et de réunir au sein d'un comité de pilotage les différents acteurs (personnels de direction, d'enseignement et d'éducation, éco-délégués, agents techniques, parents et associations). Les collectivités territoriales développent de nombreux projets favorisant cette labellisation.



Plaque céramique réalisée
par le lycée des métiers d'Arts-
Design-Céramique de Longchamp (21)

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE

La demande de labellisation E3D repose sur une démarche volontaire de l'établissement qui s'appuie sur une auto-évaluation et une analyse des pratiques comportant 24 items portant sur les 3 domaines suivants :

- Le pilotage de l'Éducation au Développement Durable au sein de l'établissement.
- Les actions pédagogiques et éducatives, la formation du personnel.
- La gestion durable de l'établissement.

Le processus d'évaluation permet d'attribuer directement un des trois niveaux de labellisation. Chaque année, les structures scolaires peuvent renouveler leur candidature pour accéder au niveau supérieur. La labellisation ne constitue pas une finalité, mais elle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du pilotage des établissements au service du développement durable.

NIVEAU 1

L'engagement :
(6 items validés sur 24)

Le premier niveau de labellisation reconnaît la volonté de l'équipe de s'engager dans la démarche E3D. Il constitue une première étape vers une démarche globale et permet d'identifier des axes d'évolution de toute la structure scolaire.

NIVEAU 2

L'approfondissement :
(12 items validés sur 24)

Le deuxième niveau de labellisation reconnaît la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement. Cette étape priorise l'engagement des élèves et la formation des adultes qui les accompagnent, de sorte que les projets portent la structure scolaire vers une gestion plus durable et une meilleure compréhension des enjeux de la transition écologique.

NIVEAU 3

L'expertise :
(18 items validés sur 24)

Le troisième niveau de labellisation distingue les établissements pour lesquels la démarche E3D fait partie intégrante du pilotage. Le comité EDD organise les plans d'action avec les éco-délégués et les partenaires selon des objectifs prioritaires identifiés pour améliorer la performance environnementale de l'établissement et valoriser les réalisations et la réussite des élèves.

Ce label ministériel est compatible avec d'autres labels portés par certains partenaires. Ainsi, une démarche de labellisation commune est en préparation pour les labels Ecolycée (Région BFC) et E3D (Éducation Nationale).